

Antenne de Tourcoing Le Virolois Hébergement – Restauration

Hébergement

Adresse

Hébergement : 80, rue des Piats

Tél. 03 20 58 16 50

E-mail : tourcoingv@cma-hautsdefrance.fr

Horaire

Du lundi 17H30 au vendredi 7H50.

Matériel

1 nécessaire de toilette (dans une pochette ou boîte)

Le linge nécessaire

Des tongs pour la douche (obligatoires)

1 cadenas avec deux clés (armoire)

Sont fournis par le Centre de Formation :

1 paire de draps + 1 taie (lit 1 personne)

1 couette + 1 oreiller

Tarif

Nuitée + petit déjeuner + dîner : 11€30 (*valable jusqu'au 31/12/2019*)

Restauration

Tarif du déjeuner : 3€70 (*valable jusqu'au 31/12/2019*) Entrée / Plat / Dessert ou Laitage

Facturation forfaitaire : 10 repas au minimum.

Pour tout renseignement, adressez-vous à Mme Gaëlle BIVIGLIA au 03.20.58.16.50 ou par mail :

g.biviglia@cma-hautsdefrance.fr

Centre de Formation de Tourcoing Le Virolois Informations Pratiques

Horaires des cours

8h15 - 10h05 10h20 – 12h10
(Pause déjeuner : 1h05)
13h15 – 15h05 15h20 – 17h10

Accès à l'antenne

Par les transports en commun, au départ de la gare de LILLE FLANDRES deux possibilités :

1. Prendre le métro ligne 2 en direction de C.H.Dron et descendre à l'arrêt TOURCOING CENTRE
Puis, prendre le bus L8 à l'arrêt Tourcoing Centre en direction de « Risquons Tout » (Tourcoing)
Descendre à l'arrêt Renaix
2. Prendre le train TER et descendre à la gare de Tourcoing Centre
Puis, prendre le bus L8 à l'arrêt Tourcoing Centre en direction de « Risquons Tout » (Tourcoing)
Descendre à l'arrêt Renaix

**Suivez-nous sur
En vous abonnant à
notre page :
CMA Hauts-de-France**





LA REGION AIDE LES APPRENTI(E)S DES HAUTS DE FRANCE

Pour se déplacer, se loger...

■ Une aide au TRANSPORT et à l'HEBERGEMENT

Cette aide est confiée par la Région aux CFA afin qu'ils versent aux apprenti(e)s une contribution dont le montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres entre le domicile et le lieu de formation :

- Moins de 10 Km : 0€
- Entre 10 et 40 Km : 100€/an
- Entre 41 et 100 Km : 150€/an
- Plus de 100 Km : 200€/an

Le CFA calcule un montant journalier par apprenti(e) et verse cette aide en fonction du nombre de jours de formation.

Le nombre de jours d'absence est déduit du montant.

L'aide est versée tous les trimestres par virement bancaire (nécessité de transmettre votre RIB-IBAN)

Nouveauté : Dispositif du Conseil Régional « En route pour l'emploi » location de voiture à 2 € par jour (numéro vert 0 800 02 60 80)

■ Prêt / Aide au permis de conduire de 1000 € maximum

Cette aide prend la forme **d'un prêt** d'un montant de 1 000 € maximum, versée en deux fois et non renouvelable.

L'aide régionale est ouverte aux demandeurs :

- domiciliés dans les Hauts-de-France,
- inscrits dans une formation ou en situation professionnelle précaire (CDD dont le terme est inférieur à 6 mois, intérim) ou en voie d'insertion dans le monde du travail (demandeur d'emploi),

- âgés de 18 ans minimum à 30 ans (avec une tolérance de 2 ans pour l'âge plafond supérieur pour les personnes en situation de précarité professionnelle ou en voie d'insertion dans le monde du travail),
- ayant choisi un parcours de formation auprès d'une école de conduite agréée par la Préfecture,
- inscrits dans une école de conduite acceptant le présent dispositif régional, formalisé après acceptation du dossier par la signature d'une convention tripartite entre la Région, le bénéficiaire de l'aide et l'école de conduite,
- ayant un revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 basé sur les revenus 2016 inférieur à
 - 28 200 € (équivalent de 2 SMIC) pour une personne fiscalement autonome
 - 42 250 € (équivalent de 3 SMIC), pour les personnes pacsées ou mariées ou pour une personne rattachée au foyer fiscal de ses parents.

Cette aide peut être cumulée avec d'autres dispositifs dédiés au permis de conduire dans la limite du coût total du permis.

Le remboursement du prêt engagé intervient à taux zéro, avec un différé de 24 mois (après la signature de convention) et s'effectue sur une période de 2 ans.

Comment demander l'aide ?

Page internet dédiée <http://www.hautsdefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire/ou-numero-vert-regional> : 0 800 02 60 80.

■ Une aide REGIONALE au TRANSPORT aux PARTICULIERS

La Région accompagne les apprenti(e)s domicilié(e)s en Hauts de France dans leurs trajets domicile-travail à hauteur de **15€/mois**.

Pour bénéficier de l'aide attribuée aux apprenti(e)s contraints d'utiliser un véhicule particulier ou un deux-roues motorisé, la distance routière réalisée entre le domicile et le lieu de travail doit être **supérieure ou égale à 30 kilomètres**.

Cette distance est calculée à l'aide de Google Maps (API) entre l'adresse de l'apprenti(e) et celle de son lieu de travail.

Vérifiez votre éligibilité à l'obtention de l'aide sur www.hautsdefrance.fr

Pour se nourrir...

■ Une aide à la RESTAURATION

La Région verse 2€ par apprenti(e) et par jour de formation pour alléger le prix du repas auquel s'ajoute 2 € par repas du soir et 4 € pour l'hébergement et le petit déjeuner par apprenti(e) interne.

Cette aide est déduite du coût du repas pour les demi-pensionnaires et les internes.

Elle est versée sous réserve de présence en formation.

Pour s'équiper...

■ Une aide à L'EQUIPEMENT

La **carte Génération #HDF** (Hauts de France) **d'une valeur de 200€ est gratuite** et ressemble à une carte bancaire.

Elle permet aux apprenti(e)s **d'acheter ou de louer des manuels scolaires, ou du matériel professionnel en lien avec le diplôme préparé.**

Elle est destinée aux jeunes entamant un nouveau cycle de formation par apprentissage.

Le montant de l'aide accordée devra intégralement être utilisé chez les commerçants ou les associations partenaires de la Région, **avant le 30 avril qui suit la rentrée scolaire.**

Pour recevoir la carte ?

L'inscription se fera, sur le site internet Génération Hauts-de-France ou via l'application mobile dédiée. <http://www.generation-hautsdefrance.fr>

Après validation de la demande par l'établissement scolaire (CFA), la carte sera envoyée à domicile dans un délai de deux à trois semaines.

Pour faire face à une situation difficile...

■ Le FONDS DE SOLIDARITE DES APPRENTI(E)S

Ce fonds permet à tout(e) apprenti(e) **qui rencontre une difficulté exceptionnelle** de solliciter son CFA pour obtenir une aide.

La Région confie chaque année aux CFA une enveloppe financière destinée à répondre à ces besoins exceptionnels :

↳ **Se soigner** (ex. : participation financière aux soins médicaux non pris en charge par la Sécurité Sociale) ;

↳ **Se loger** (ex. : aide au logement après exclusion du foyer familial ou suite à un accident domestique) ;

↳ **Se nourrir** (ex. : prise en charge d'une partie des frais de restauration suite à une situation d'endettement) ;

↳ **Se déplacer** (ex. : aide à la réparation d'un véhicule à la suite d'un accident) ;

↳ Ou toute difficulté particulière pouvant se présenter dans la vie de l'apprenti(e).

Comment demander l'aide ?

Vous devez vous adresser à votre CFA qui vous aidera à remplir un dossier de demande et le soumettra pour avis à sa commission interne. Vous serez rapidement informé(e) de la décision et, le cas échéant, du montant accordé.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ETAT AIDE LES APPRENTI(E)S DES HAUTS DE FRANCE

■ Une aide au Financement du Permis de Conduire de 500 €

L'aide au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans le jour de la demande ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution, quelle que soit la date de signature du contrat et quelle que soit l'année de la formation suivie ;
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Comment demander l'aide ?

Vous devez vous adresser à votre CFA qui vous aidera à remplir un dossier de demande et le soumettra pour avis à sa commission interne. Vous serez rapidement informé(e) de la décision.